



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0583**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés et d'un volume représentant des voiries situées rue des Maraîchers, promenade des Tuileries, rue Georges Perret, avenue Général Leclerc et avenue de Lauterbourg et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0583**

commune (s) :	Tassin la Demi Lune
objet :	Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés et d'un volume représentant des voiries situées rue des Maraîchers, promenade des Tuileries, rue Georges Perret, avenue Général Leclerc et avenue de Lauterbourg et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération du Conseil n° 2003-1280 du 7 juillet 2003, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre à Tassin la Demi Lune, ayant pour objectifs de renforcer l'activité commerciale, de diversifier les fonctions, de créer un espace public à l'échelle de la Commune et permettre ainsi au centre de se développer et de se diversifier.

Par délibération du Conseil n° 2004-1632 du 26 janvier 2004, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de réalisation du projet de programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel de la ZAC et a décidé la réalisation de l'ensemble du programme dans le cadre d'une convention publique d'aménagement confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Cette convention a été signée le 4 février 2004.

Le programme de la ZAC ayant été réalisé, la SERL procède dorénavant à la rétrocession des espaces publics à la Métropole, venant au droit de la Communauté urbaine de Lyon.

Ainsi, il est proposé, par la présente décision, l'acquisition par la Métropole de Lyon auprès de la SERL, de voiries et d'un parking public, composés de 22 parcelles représentant une superficie de 15 267 mètres carrés et d'un volume, qui sont destinés à rentrer dans le domaine public.

La liste de ces parcelles est la suivante :

Section	N°	Superficie (en mètres carrés)	Localisation	Superficie globale (en mètres carrés)
AR	29	815	rue des Maraîchers	2 766
	325	1 834	rue des Maraîchers	
	326	117	rue des Maraîchers / avenue de Lauterbourg	
AS	328	230	promenade des Tuileries	12 501
	329	825	promenade des Tuileries	
	514	580	avenue Général Leclerc	
	515	356	promenade des Tuileries	
	520	138	avenue Général Leclerc	
	522	733	avenue Général Leclerc	
	532	498	promenade des Tuileries	

	543	462	rue Georges Perret / parking public	
	597	5 693	promenade des Tuileries / rue Georges Perret	
	599	331	parking public	
	600	436	promenade des Tuileries / avenue Général Leclerc	
	604	4	promenade des Tuileries	
	605	661	parking public	
	607	266	rue Georges Perret	
	609	207	rue Georges Perret	
	617	34	promenade des Tuileries	
	642	281	rue Georges Perret	
	643	33	parking public	
	644	733	parking public	
TOTAL				15 267

Le volume, situé sur la parcelle cadastrée AS 645, porte le numéro 1 dans l'état descriptif de division en volume. Il représente une fontaine intégrée à un mur séparant la promenade des Tuileries à la copropriété Les Lauréales.

Cette vente se fait à titre gratuit. Les frais d'acte seront pris en charge par la SERL ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 14 octobre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AR 29, AR 325 et AR 326, AS 328, AS 329, AS 514, AS 515, AS 520, AS 522, AS 532, AS 543, AS 597, AS 599, AS 600, AS 604, AS 605, AS 607, AS 609, AS 617, AS 642, AS 643 et AS 644 et du volume n° 1 de la parcelle cadastrée AS 645, situés rue des Maraîchers, promenade des Tuileries, rue Georges Perret, avenue Général Leclerc et avenue de Lauterbourg à Tassin la Demi Lune et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Constate que les frais d'acte liés à cette vente seront pris en charge par la SERL.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0531, le 12 décembre 2008 pour un montant de 14 693 508,14 € en dépenses et 4 275 576,40 € en recettes.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.